



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2017 2016 à 18 H 30

L'an deux mil dix-sept et le dix mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEY Maxime, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. BEY Maxime, VIGNE-ULMIER Bruno, AUBERT-FIGUIERE Geneviève, LE ROY Laurence, MARSEGUERRA Vincent, REYNAUD Aimé, MASSIOT ALLAIN Marie-Anne, AUBERT Serge, LAURENT Marie-José, CARAMIAUX LECOCQ Guislaine, FLAMME Didier, SARTO BARANCOURT Nadine, GUICHARD Christian, SAUREL Xavier, SELLIER Claire.

ABSENTS EXCUSES : M. CARPENTIER Jean-Pierre qui a donné procuration à M. MARSEGUERRA Vincent, M. VAYSSE Jean-Pierre qui a donné procuration à Mme LAURENT Marie-José, Mme JESION Mauricette qui a donné procuration à M. BEY Maxime, M. DAUMAS Jérôme qui a donné procuration à Mme CARAMIAUX LECOCQ Guislaine, Mme ARMAND Vanessa qui a donné procuration à M. VIGNE-ULMIER Bruno, M. MARROU Eric, Mme PAÏOCCHI Corinne, Mme ARNICOT Aude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame AUBERT-FIGUIERE Geneviève.

01\ Réhabilitation /Restructuration d'une ferme agricole et d'un hangar pour la création de 5 logements de type t4. Marchés de travaux. Avenant n°1 lot 10 Façades.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2015-030 du 6 mai 2015 l'autorisant à signer les marchés de travaux concernant la réhabilitation/restructuration d'une ferme agricole et d'un hangar pour la création de 5 logements de type T4, la délibération n° 2016-047 réattribuant le lot « Electricité/courants forts et faibles » à la suite d'une liquidation judiciaire et la délibération n° 2016-056 l'autorisant à signer des avenants n° 1 pour les lots 1, 2bis, 3, 5, 7 et 12.

Puis il précise que le lot 10 Façades nécessite également la passation d'un avenant n°1.

Cet avenant concerne des travaux complémentaires sur la partie pigeonnier ; à savoir :

- la reprise de la maçonnerie à la demande du CAUE,
- la pose de parement de pierre sur 64.41 m² de façade du pigeonnier en remplacement de l'enduit à chaux prévu initialement.

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (Pour : 17 Absention : 3)**

↪ **APPROUVE** les travaux supplémentaires et le montant de l'avenant n° 1 au lot 10 «Façades» attribué à l'Entreprise KABOUCHI qui passe de 118 323,10 € HT (montant initial) + 11 581,37 € HT (montant de l'avenant n° 1) à 129 904,47 € HT soit 155 885,36 € TTC.

Le montant global de ce marché après signature de cet avenant supplémentaire : 1 574 801,69 € HT soit 1 889 762.03 € TTC et + 2.37 % par rapport au marché initial (1 538 317,14 € HT et 1 845 980,57 € TTC).

↪ **CHARGE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus mentionné ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le Maire,

Maxime BEY